Union Sportive Multiactivité de Viroflay

Club Omnisport fondé en 1971 – N° 5904
N° d'agrément DDCS : 78 S 97 – Siren : 785158981

VOLLEY BALL Adhésion ☐ Ré-adhésion ☐ **SAISON 2016-2017**

Catégorie Sportive : ☐ Compétition ☐ Loisir ☐ École ☐

Nom du joueur : ……. Sexe : M ☐ F ☐

Prénom : ……..... Nationalité : Fr ☐ UE ☐ Etr. ☐

Date de naissance : ……

Adresse : …… CP : …… Ville : ……..

Téléphone 1 : …… Téléphone 2 : ……

E-mail : ……..……...

POUR LES MINEURS : Le représentant légal : …….…….....

adresse : .....……...…… autorise :

- mon fils, ma fille à adhérer à l'USMV, à demander une licence pour la saison 2015-2016 et à quitter seul(e) les lieux d'entraînement après les cours,
- l'USMV, en cas d'urgence, à prendre toute disposition nécessaire y compris à faire pratiquer toute intervention chirurgicale qui serait médicalement indispensable,
- l'USMV à utiliser les images prises de mon enfant lors d'un entraînement ou d'une compétition, pour le site internet de la section, le guide des sports de l'USMV et éventuellement pour illustrer un article des « Nouvelles de Versailles » à des fins de communication.

Déclare avoir pris connaissance des règlements du Club et m'engage à les accepter ainsi qu'à respecter les Lois Fédérales et à effectuer le règlement :

Adhésion à l'USMV	**5 €**
Cotisation à la section	
Licence fédérale	
TOTAL À REGLER À L'ORDRE DE L'USMV	

Nota : Conformément à l'article 12.7 du Règlement Intérieur de l'USMV, les cotisations ne pourront être remboursées.

Mode de règlement :

Espèces	
Chèques Vacances	
Coupons Sport	
Chèque*	
TOTAL	

*Règlement :

N° Chèque / Banque	Montant	Echéance
_____	€	_____
_____	€	_____
_____	€	_____
TOTAL CHEQUES		

Le règlement doit être payé en totalité à l'inscription. À titre exceptionnel l'USMV peut accepter un règlement en 3 chèques, mais ne peut garantir les dates de remises en banque.

Nom et signature de l'adhérent(e) ou du responsable légal :
A ……...….. le ……

Pour acquit : La section	Date réception à l'USMV

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'USMV est destinataire des informations que vous lui communiquez.